



# Guide Covid pour les activités des Loisirs Saint-Henri

## Table des matières

<u>Entrées et sorties dans les installations sportives:</u> .....	2
<u>Pour l'ensemble des installations:</u> .....	2
<u>Pour le Centre Saint-Henri:</u> .....	3
<u>École Ludger-Duvernay:</u> .....	3
<u>École Polyvalente Saint-Henri:</u> .....	3
<u>Inscriptions et paiements:</u> .....	4
<u>Règlements généraux concernant la COVID-19:</u> .....	4
<u>Mesures spécifiques concernant la COVID-19:</u> .....	5
<u>Athlétisme:</u> .....	6
<u>Badminton:</u> .....	6
<u>Basket:</u> .....	6
<u>Cirque:</u> .....	6
<u>Danse:</u> .....	6
<u>Échecs:</u> .....	6
<u>Hockey Cosom:</u> .....	6
<u>Volleyball:</u> .....	6
<u>Sources:</u> .....	7
<u>Annexes:</u> .....	8

Le présent plan est séparé en 3 parties : tout d'abord, les entrées et sorties dans les installations sportives. Ensuite, les règlements généraux concernant la Covid. Pour terminer, les mesures spécifiques aux sports d'après les recommandations des fédérations sportives.

# Entrées et sorties dans les installations sportives

Des mesures générales sont prévues ainsi que des mesures spécifiques pour les installations sportives à la disposition des Loisirs Saint-Henri.

## Pour l'ensemble des installations:

- 1- Le groupe arrive 15 minutes avant l'activité. L'employé ouvre la porte extérieure à l'entrée de l'édifice. Le responsable du groupe doit fournir la feuille de présence papier (détails page 5 et annexe) à l'employé des Loisirs Saint-Henri. Le modèle sera donné au responsable par courriel. La feuille de présence est obligatoire pour jouer.
- 2- L'employé prend les présences sur la feuille de présence remis par le responsable, vérifie le port du masque et pose les questions suivantes :
  - *Avez-vous l'un des symptômes suivants: fièvre, toux, difficultés respiratoires ou perte d'odorat?*
  - *Au cours des 14 derniers jours, avez-vous fourni des soins ou eu un contact étroit avec un cas symptomatique confirmé ou suspecté de la COVID-19?*
  - *Avez-vous voyagé à l'étranger (y compris aux États-Unis) au cours des 14 derniers jours?*
- 3- Après un lavage de main obligatoire, les participants peuvent monter à l'étage par les escaliers ou l'ascenseur (1 seul personne dans l'ascenseur à la fois).
- 4- En cas de retard, un retardataire peut appeler au numéro du centre pour rentrer et doit passer par le même processus que le point 1.
- 5- Le groupe arrête de jouer 10 minutes avant la fin du temps. Un employé rappellera l'arrêt du jeu. Les joueurs disposent de 10 minutes pour quitter les lieux.
- 6- L'employé désinfecte les endroits à désinfecter pendant le départ du groupe.
- 7- Le groupe suivant rentre 5 minutes après que l'employé s'est assuré du départ de tous les membres du groupe qui quitte.

## **Pour le Centre Saint-Henri:**

- Contient 1 gymnase simple
- La porte d'entrée sur la rue Du Couvent est la porte d'entrée principale (la porte à droite). La porte de sortie est indiquée par un panneau. Elle sera située à la porte à gauche de l'entrée principale. Les directions « Monter-Descendre » sont indiquées au ruban Cache jaune au Centre Saint-Henri.
- Pas de bottes dans le gymnase. Un tapis sera mis à l'entrée du gymnase à la disposition des usagers pour laisser leurs bottes.
- Un espace pour mettre ses affaires personnelles sera indiqué avec des chaises et du ruban cache orange.
- Station de désinfection des mains à la sortie.

## **École Ludger-Duvernay :**

- Contient 1 gymnase simple
- Une station de désinfection (gel désinfectant) sera mise à l'entrée de l'école et une affiche sandwich avec les règlements.
- Pas de bottes dans le gymnase. Un tapis sera mis à l'entrée du gymnase à la disposition des usagers pour laisser leurs bottes.
- Les affaires personnelles (sacs) des participants doivent être espacées à 2 m.

## **École Polyvalente Saint-Henri : 2 gymnases doubles séparables**

- Contient 2 gymnases doubles séparables (possibilité d'avoir 4 gymnases simples).
- Une station de désinfection (gel désinfectant) sera mise à l'entrée de l'école avec les règlements avec un panneau sandwich.
- Pas de bottes dans le gymnase. Un tapis sera mis à l'entrée du gymnase à la disposition des usagers pour laisser leurs bottes.
- Les affaires personnelles (sacs) du participant doivent être espacées à 2 m.
- Interdiction d'utiliser les vestiaires et les douches (les vestiaires seront fermés par l'école).
- Les participants ne sont pas autorisés à jouer ou flâner dans la palestre. L'employé des Loisirs Saint-Henri devra vérifier durant son quart de travail la présence de participants dans la palestre. (Il est de la responsabilité du responsable du groupe d'avertir ses membres. Si le participant refuse de collaborer, le personnel des Loisirs Saint-Henri pourra expulser les individus).

## Inscriptions et paiements:

Pour l'inscription des enfants aux activités des Loisirs Saint-Henri, nous privilégierons les inscriptions en ligne sur la plateforme [Amilia](https://www.amilia.com/store/fr/loisirs-saint-henri/api/Program/Detail?programId=JbN2oEb) (<https://www.amilia.com/store/fr/loisirs-saint-henri/api/Program/Detail?programId=JbN2oEb>).

Les inscriptions sur place sont aussi possibles.



Pour tous les paiements et inscriptions, les clients n'ont pas le droit de rentrer dans le bureau. Une porte spéciale a été mise en place pour favoriser un environnement sécuritaire tout en permettant le passage de documents.

Pour le paiement des activités, nous demandons aux clients de favoriser les paiements en ligne par [Amilia](#) ou par Interac. Les paiements comptants sont acceptés.



Pour le paiement des locations, nous demandons aux clients de favoriser le paiement par Interac ou chèque. Les paiements comptants sont acceptés.



L'employé devra se désinfecter les mains après toute manipulation d'argent et de documents.

## Règlements généraux concernant la COVID-19

Conformément à la loi sur le port du masque dans les lieux publics, le masque est obligatoire en tout temps pour toute personne de 10 ans et plus pour pouvoir entrer dans le bâtiment. Il est aussi requis durant la présence des participants dans le centre excepté lorsque les participants pratiquent une activité sportive. Le masque peut être enlevé lors de la pratique du sport mais devrait être remis immédiatement après l'arrêt de l'activité physique. **Veillez noter que sans masque l'accès au bâtiment et au gymnase sont interdits.**



Lors des locations, les responsables sont dans l'obligation de transmettre à leurs membres le présent guide.



Les participants doivent arriver dans des vêtements adaptés à la pratique de leurs sports (excepté les gardiens de hockey voir à la page 6).



Un formulaire de présence dont le modèle est fourni par les Loisirs Saint-Henri doit être remis chaque semaine par le responsable d'une activité au personnel des Loisirs Saint-Henri. Ce formulaire doit être rempli par ordinateur et sera demandé à chaque semaine à l'arrivée du groupe par l'employé. Il sera ensuite consigné dans un

cartable par date d'activités ou événement.

**Important :un oubli du formulaire entraine un refus d'accès !**



Une personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou ayant été en contact avec une personne ayant contracté la Covid ne doit pas se présenter dans l'installation et avertir les Loisirs Saint-Henri. Dans le cas où une personne se découvre des symptômes durant l'activité physique ou après, il doit avertir les Loisirs Saint-Henri IMMÉDIATEMENT avant de partir. Toute personne ayant des symptômes de la Covid doit avertir les **Loisirs Saint-Henri (514-872-2334)** ainsi que fournir aux Loisirs Saint-Henri le résultat du test de dépistage. Les Loisirs Saint-Henri doivent ensuite en informer la Santé Publique ainsi que l'arrondissement du Sud-Ouest de la ville de Montréal.



Pour assurer des mesures de sécurité, dans le cas de déplacement dans le gymnase du Centre Saint-Henri par les employés et les visiteurs de la Société Historique Saint-Henri, les groupes sportifs doivent cesser immédiatement leurs activités et fournir un corridor de sécurité d'au moins 2 m. (entre le mur du côté de la rue Saint-Jacques et la ligne rouge).

Les visiteurs (parents, amis) qui ne participent pas aux activités physiques ou à toute autres activité donnée par les Loisirs Saint-Henri sont interdits d'accès aux installations sportives et bâtiments suivants: Centre Saint-Henri, École Ludger Duvernay et l'école de la Polyvalente Saint-Henri.

□

Les participants doivent attendre la sortie du groupe précédent ainsi que la désinfection des lieux publics avant de pouvoir rentrer dans le gymnase. Un employé du centre ira chercher les participants. Dans le cas d'un retard, vous pouvez appeler le centre pour vous faire ouvrir la porte. L'employé qui vous ouvrira vous demandera de vous identifier et vous devrez vous inscrire au registre de présence disponible devant la porte.

□

Entre chaque groupe, l'employé des Loisirs Saint-Henri s'engage à désinfecter les items suivant : les chaises et les buts, l'ascenseur, les rampes d'escalier et les poignées de porte.

□

Le partage et la location de matériel et d'équipements sont interdits pour le moment.

□

Une limite maximale de 18 participants dans un gymnase simple (un terrain de basket) et 36 dans un gymnase double (2 terrains de basket).

□

Les employés des Loisirs Saint-Henri sont les seuls autorisés à installer les structures sportives (filets, buts). Aucun participant ne doit toucher aux équipements de l'installation.

Une coopération maximale des responsables de chaque groupe est indispensable encore plus cette année. Nous demandons aux responsables d'aider les employés des Loisirs en faisant respecter eux-mêmes la distanciation sociale, le port du masque ainsi que les mesures reliés aux présents guides.

□

Dans le cas du non-respect des mesures du présent guide, l'employé des Loisirs aura l'obligation de :

- Vous donnez un 1<sup>er</sup> avertissement verbal
- Une seconde réprimande entrainera le retrait d'une personne de l'activité avec note au dossier du groupe
- Et le cas échéant, le retrait du groupe pour la saison avec note au dossier.

□

Les règlements seront affichés dans le gymnase Saint-Henri et seront envoyés à tous les responsables par courriel. Il est de la responsabilité des responsables de diffuser le document au membre de leurs groupes. Nous allons mettre des affiches sandwich à l'entrée des écoles.

□

Les abreuvoirs peuvent être utilisés exclusivement pour remplir les bouteilles d'eau.

□

Aucun contact physique n'est permis avec les autres participants (serrage de main, accolades).  
**Les célébrations (marquage de points, etc...) doivent être faites à distance.**

□

Les participants doivent reprendre tout le matériel amené durant leurs activités. **Le matériel oublié sera jeté !** (Bouteille d'eau, équipements sportifs, etc)

# Mesures spécifiques concernant la COVID-19 :

## Athlétisme:

• Pas de course à relais et de saut en hauteur. Les autres disciplines, saut en longueur, course, lancer de poids (avec un équipement individuel désinfecté).

## Badminton:

- Un lavage de main entre les parties.
- Lavage des volants entre les parties par le groupe locataire.
- Utiliser uniquement ses propres volants, préalablement marqués.
- Si le point est gagné par le receveur, celui-ci prendra son volant pour servir et le perdant placera son volant à côté du poteau.

## Basketball:

Nous comprenons que dans le cas de ce sport, la distanciation physique est impossible.

Nous exigeons d'utiliser le modèle de jeu 3x3 avec les règles de la Fiba lors de match.

(<http://www.fiba.basketball/fr/3x3/rules>)

La recommandation de Basketball Québec est de travailler en petits groupes dans lesquels le jeu supervisé sera limité au 1 X 1; 2 X 2; 3 X 3.

Par exemple : une équipe de 13 athlètes sera divisée en 2 sous-groupes de 7 et 6 athlètes.

Il est exigé que les sous-groupes restent les mêmes pendant l'entièreté de la séance d'entraînement.

## Cirque:

- L'assistance physique (Spotting) est interdite jusqu'à nouvel ordre.
- Pas d'activités se pratiquant à deux (pyramides, etc.)
- Matériel individuel par enfants. Le matériel sera préparé avant chaque séance par le professeur est fournie aux enfants. Le matériel reste en tout temps dans les installations des Loisirs Saint-Henri.

## Danse Hip-Hop:

- Pas de contact entre les participants.
- Distanciation de 2 m en tout temps pour les participants.

- Marquage et/ou mettre des cerceaux pour délimiter une distanciation sociale.

## Échecs:

- Installation d'un panneau entre les joueurs.
- Désinfection du matériel.

## Hockey Cosom :

- Pas de contact physique (pousser etc.).
- Respect d'une distanciation si possible.
- Les gardiens sont les seuls à pouvoir se changer à l'intérieur dans une zone fixe dans le carré du gardien de but en avant du filet.
- Chaque participant doit avoir sa propre bouteille d'eau, serviette, etc.
- Aucun partage d'équipement n'est toléré.
- 12 joueurs maximum sur le terrain : 5 + 1 gardien max.
- Nous recommandons fortement le port de lunette de protection.
- L'équipement des joueurs doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation (à la responsabilité des joueurs).
- Dans le cas de nos activités libre de hockey pour les enfants, les gardiens ne pourront pas changer d'équipements et devront conserver l'équipement durant l'activité.

## Volleyball :

- Aucun contact physique permis avec les autres participants (serrage de main).
- Aucun partage de matériel personnel (serviette, bouteille, etc.).
- Désinfection de la balle avant et après l'entraînement par le groupe locataire.

### **Quelques pratiques interdites:**

Il est INTERDIT DE FAIRE DES :

- Exercices de réchauffement impliquant une interaction à moins de deux mètres d'un autre participant ou intervenant.
- Attaques au filet avec contre.
- Contres à deux (même sur attaque du 2mètres).
- Attaques courtes près du passeur - de la réception/défensive à trois en 1, 6 et 5.

## Sources :

Athlétisme Québec. 2020.

«GUIDE DE RELANCE EN ATHLÉTISME».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

Badminton Québec. 2020.

« PLAN DE REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS VERSION 15 SEPTEMBRE 2020».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

Basket Québec. 2020.

« PLAN DE RELANCE DES ACTIVITÉS VERSION 28 JUILLET 2020».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

École de Cirque du Québec. 2020

«ÉCOLE DE CIRQUE DE QUÉBEC MESURES EN PLACES POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS SUITE À LA FERMETURE TEMPORAIRE EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE COVID-19 RÉVISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

Danse Sport Québec. 2020.

«GUIDE DE RELANCE PROGRESSIVE DE LA DANSE SPORTIVE AU QUEBEC».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

Hockey Québec. 2020.

«PLAN DE RELANCE».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

Volleyball Québec. 2020.

« GUIDE DE RELANCE DES ACTIVITÉS ÉDITION DU 5 JUIN 2020».

*[consulté le 15 septembre 2020].*

## Annexe: